COMMUNE DE SENTHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SENTHEIM DE LA SEANCE DU 28 AVRIL 2015.

Sous la présidence de M. Bernard HIRTH, Maire.

Présents

- Mme Marie HINGRE — 3ème Adjoint,
- Mme Marie-Claude FONTAINE — 4ème Adjoint,
- M. Serge EIGENMANN — Conseiller Municipal,
- M. Dominique BATTMANN — Conseiller Municipal,
- Mme Caroline HERRMANN — Conseillère Municipale,
- Mme Sandrine SPERISSEN — Conseillère Municipale,
- Mme Anne DECK — Conseillère Municipale,
- Mme Élisabeth REITEL — Conseillère Municipale,
- M. David SUTTER — Conseiller Municipal,
- Mme Isabelle GILGE — Conseillère Municipale,
- M. Denis KUNTZMANN — Conseiller Municipal,
- M. Éric SCHEUBEL — Conseiller Municipal.

Absents excusés :

- M. Gérard STOECKLIN qui donne pouvoir à Mme Marie-Claude FONTAINE,
- M. Serge JAEG qui donne pouvoir à M. Bernard HIRTH,
- M. Jean-Marie BISSLER qui donne pouvoir à M. David SUTTER,
- Mme Karine DANTUNG qui donne pouvoir à Mme Anne DECK,
- M. Grégory FORNY, Mme Yvette HATTTENBERGER-BOESCH.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude FONTAINE.

Date de la convocation : 24 avril 2015.

Ordre du jour

1°) **Nomination du secrétaire de séance**
2°) **Approbation du procès-verbal de la réunion du 31 mars 2015**
3°) **Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)**
4°) **Emploi CAE**
5°) **Emploi : création de poste**
6°) **Contrat groupe d'assurance statutaire**
7°) **Classe d'inclusion scolaire (CLIS) : information**
8°) **Délégations extérieures**
9°) **Divers et Informations.**

M. le Maire ouvre la séance à vingt heures et remercie les conseillers de leur présence et salue les concitoyens présents.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire excuse les absents et constate que le quorum est atteint.

Point 1 - Nomination du secrétaire de séance

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme Marie-Claude FONTAINE, en tant que secrétaire de séance.

Point 2 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 31 mars 2015

Aucun conseiller n'ayant de remarque à formuler, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce procès-verbal.

Point 3 – Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)

M. le Maire rappelle que la documentation sur le SDAGE est consultable sur le site consultation.eau-rhin-meuse.fr et commente sommairement l'avis du Préfet coordonnateur de bassin.

Après délibérations, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal émet, à l'unanimité des suffrages exprimés (trois abstentions MM. EIGENMANN, BATTMANN, SCHEUBEL), un avis favorable.

Point 4 – Emploi CAE

M. le Maire rappelle que la commune a employé plusieurs personnes en contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE) au sein des équipes techniques et administratives. Il propose, d'une part, de renforcer l'équipe technique en recrutant une personne avec ce type de contrat par le biais de la Mission Locale Thur-Doller et d'autre part de renouveler le contrat de Mme HANNAUER pour une année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition du Maire.

Point 5 - Emploi : création de poste

M. le Maire indique qu'un agent de la commune est susceptible d'être nommé au grade supérieur en 2015. Pour ce faire, suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, la commune doit créer le poste correspondant. Il propose donc la création du poste suivant :

- Poste d'agent de maîtrise principal à temps complet.

Attendu que le poste d'agent de maîtrise territorial à temps complet ne sera plus occupé et qu'il n'a plus de raison d'être inscrit au plan des effectifs, il propose, également, la suppression de ce poste à la date de création du poste d'agent de maîtrise principal à temps complet.

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 – Charges de personnels du budget principal 2015.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de créer 1 poste d'agent de maitrise principal à temps complet à compter du 1er juin 2015 ;
- de supprimer le poste d'agent de maîtrise territorial à temps complet à compter de la même date.

Point 6 - Contrat groupe d'assurance statutaire

Le Maire expose :

- l'opportunité pour la Commune de Sentheim de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- l'opportunité de confier au Centre de Gestion du Haut-Rhin le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence
- que le Centre de Gestion peut, dans le cadre de ses missions à caractère facultatif, souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Commune.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

La Commune de Sentheim charge le Centre de Gestion du Haut-Rhin de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident / maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité / paternité / adoption, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident du travail / maladie professionnelle, maladie ordinaire, maladie grave, maternité / paternité / adoption, temps partiel pour motif thérapeutique

Elles devront prendre effet au 1er janvier 2016, pour une durée de 4 ans, et être gérées sous le régime de la capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Point 7 - Classe d'inclusion scolaire (CLIS) : information

M. le Maire informe les membres du conseil que l'Éducation Nationale envisage de créer une classe d'inclusion scolaire (CLIS) à l'école primaire de Sentheim. Cette CLIS accueillera jusqu'à douze enfants issus de la vallée de la Doller. Il précise que si le transport de ces enfants est pris en charge par le Département, il y aura une augmentation des frais de fonctionnement de l'école même si elle est minime.

Point 8 - Délégations extérieures

Syndicat Mixte des gardes-champêtres intercommunaux du Haut-Rhin

Mme HERRMANN signale que l'assemblée générale du syndicat a eu lieu le 14 avril dernier à Fessenheim, dont le maire a rappelé l'impact économique de la centrale nucléaire pour le village. Les comptes ont été présentés. Pour 2015, l'investissement essentiel sera l'équipement en gilet pare-balles des gardes-champêtres de la Brigade Verte, nécessaire lors des opérations conjointes avec la Gendarmerie ou la Police Nationale.

À la question de M. EIGENMANN, sur la participation de la commune au financement de la Brigade Verte, M. le Maire répond que lors de la création du syndicat, la compétence a été transférée à la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach et c'est, donc, cette dernière qui s'acquitte de la contribution pour les Communes membres.

Point 9 - Divers et Informations

Dans le cadre des délégations reçues en vertu de l'article L-2122-22 du CGCT, M. le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises :

- Le renouvellement de l'adhésion de la commune à la Fondation du patrimoine.
- L'abandon du droit de préemption de la commune sur la parcelle 13, section 3.
- L'attribution de la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'Espace Schuffenecker au cabinet Legros-Coiffier pour un montant de 12 600,- € hors taxes.
- L'attribution de la mission SPS au Bureau d'études DENIS pour un montant de 1 150,-€ hors taxes.
- La modification du budget annexe « Forêt » par la soustraction de 150, € de crédits au chapitre 022 – dépenses imprévues et l'affectation d'un crédit de 150,-€ à l'article 6554 – Contribution organisme de regroupement de la section fonctionnement.

M. le Maire signale que l'échange de terrain avec la SCI JAJ, propriétaire du terrain de TOUPNEU, est en voie de finalisation. Il indique également qu'une négociation est en cours avec le Département afin que ce dernier cède à la commune deux petites parcelles rue du 29 novembre.

M. le Maire rappelle qu'au mois de mai auront lieu le grand prix cycliste et « L'Élan des Daims » et sollicite des volontaires pour sécuriser les parcours de ces manifestations.

M. le Maire indique qu'il s'est rendu, avec M. KUNTZMANN, à une réunion d'information sur les communes nouvelles organisée par l'association des maires du Haut-Rhin.

Mme HERRMANN s'interroge sur le devenir du Conseil Municipal des Enfants et sur le maintien de ce dernier.

Aucun conseiller ne souhaitant plus intervenir, M. le Maire clôt la séance à 22h10.

Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Sentheim de la séance du 28 avril 2015

ORDRE DU JOUR

1°) **Nomination du secrétaire de séance**
2°) **Approbation du procès-verbal de la réunion du 31 mars 2015**
3°) **Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)**
4°) **Emploi CAE**
5°) **Emploi : création de poste**
6°) **Contrat groupe d'assurance statutaire**
7°) **Classe d'inclusion scolaire (CLIS) : information**
8°) **Délégations extérieures**
9°) **Divers et Informations.**

NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE	PROCURATION
HIRTH	Bernard	Maire		
STOECKLIN	Gérard	1er Adjoint		
JAEG	Serge	2ème Adjoint		
HINGRE	Marie	3ème Adjoint		
FONTAINE	Marie-Claude	4ème Adjoint		
EIGENMANN	Serge	Conseiller municipal		
BATTMANN	Dominique	Conseiller municipal	**Procuration donnée à M. JAEG**	
BISSLER	Jean-Marie	Conseiller municipal		
DANTUNG	Karine	Conseillère municipale	**Procuration donnée à M. STOECKLIN**	
HERRMANN	Caroline	Conseillère municipale		
SPERISSEN	Sandrine	Conseillère municipale		
DECK	Anne	Conseillère municipale	**Procuration donnée à Mme REITEL**	
REITEL	Élisabeth	Conseillère municipale		
SUTTER	David	Conseiller municipal		
FORNY	Grégory	Conseiller municipal	**Procuration donnée à M. HIRTH**	
GILGE	Isabelle	Conseillère municipale		
KUNTZMANN	Denis	Conseiller municipal		
HATTENBERGER -BOESCH	Yvette	Conseillère municipale	**Procuration donnée à M. SCHEUBEL**	
SCHEUBEL	Éric	Conseiller municipal		